

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 8 juin 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 DAE 198** Constitution du groupement de commande pour l'expérimentation FRIVEP et adhésion de la Ville de Paris (10.000 euros).

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame La Maire de Paris lui propose d'adhérer au groupement de commande pour l'expérimentation FRIVEP ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer la convention constitutive du groupement de commande portant expérimentation dans le cadre du projet « Filière de réemploi/recyclage industrielle des vêtements professionnels » (projet FRIVEP).

Article 2 : Une adhésion financière de 10.000 euros est accordée à l'association Orée, domiciliée au 42 rue Faubourg Poissonnière, 75010 Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**